

Aide au financement de l'intervention d'un prestataire pour le choix d'un logiciel

La CA3B propose **un appui aux équipes de soins primaires** (regroupement d'au moins un médecin généraliste et un paramédical qui souhaitent se mobiliser autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients) pour se doter d'un système d'information partagé.

Elle financera ainsi une partie du recours à **un prestataire extérieur pour aider à l'expression de besoin, la rédaction d'un cahier des charges ou le choix d'un éditeur.**

Modalités de l'aide proposée :

- ✓ Financement de 50 % du coût total de l'opération dans la limite de 1 500€

Conditions pour bénéficier de l'aide :

- ✓ Présentation des devis et paiement forfaitaire sur présentation de la facture acquittée
- ✓ Choix pour une solution logicielle et un système d'information labellisé ASIP santé (**cf. annexe**)